



**Office de la consommation**  
Qualité et distribution de l'eau  
Chemin des Boveresses 155  
CH - 1066 Epalinges



STS 0176

Reçu le:

17 DEC. 2019

CP		FS	
OG		LC	
JPS		ODU	
MP	0	BCS	0

Commune de Moudon  
Place de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 43  
1510 Moudon

Suivi:  \_\_\_\_\_
 XPM  Agenda

 Dossier 810.04

Epalinges, le 16.12.2019

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 19-VD-46355

V 1



### INTRODUCTION

But du contrôle : Contrôle officiel / Eau potable / Commune de Moudon  
Prélèvement du : 03.12.2019  
Date arrivée : 03.12.2019  
Effectué par : Services industriels de Moudon

### ÉCHANTILLON(S)

19-125423	Eau potable à la source S - Sources de Moudon, S6-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 5, 1510 Moudon	Conforme
19-125424	Eau potable à la source S - Sources de Moudon, S5-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 4, 1510 Moudon	Non conforme

### RÉSULTATS D'ANALYSES

**N° d'échantillon : 19-125423**

Prélèvement du : 03.12.2019  
Secteur : S - Sources de Moudon  
Lieu de prélèvement : S6-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 5, 1510 Moudon  
Dénomination spécifique : Eau potable à la source

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	489 ± 24 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	
751-MON-001	Nitrate	41.1 ± 4.1 mg/L	max. 40.0 mg/L	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

La teneur en nitrate dépasse l'objectif de qualité (moins de 25 mg/L) défini pour l'eau potable et approche de la valeur maximale admise de 40 mg/L. (Directive SSIGE W12).

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**

### N° d'échantillon : 19-125424

Prélèvement du : 03.12.2019  
Secteur : S - Sources de Moudon  
Lieu de prélèvement : S5-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage  
4, 1510 Moudon  
Dénomination spécifique : Eau potable à la source

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	523 ± 26 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	
751-MON-001	Nitrate	45.1 ± 4.5 mg/L	max. 40.0 mg/L	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

- La teneur en nitrate dépasse la valeur maximale admise (40 mg/l).  
Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

**Cet échantillon ne répond pas aux exigences légales, il est contesté conformément à l'art. 33 de la Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI).**

## VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

## REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

  
LE CHIMISTE CANTONAL

Copie(s) à : Services industriels de Moudon, Place de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 43, 1510 Moudon  
Mandaterre Sàrl, Monsieur Benjamin SORNAY, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon-les-Bains